

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 9 MAI 2018**

L'an deux mille dix huit, le 9 mai, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du 2 mai deux mille dix-huit et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Horacio FERREIRA. Mesdames Mélanie GUY, Sylvie JALLET, Brigitte SABADIN, Caroline NEUVECELLE, Corinne FERREIRA, Josiane BONNET.

Excusés : Mme Laëtitia ROSET qui a donné procuration à Mme Josiane BONNET.

M. Jacques GENESTE qui a donné procuration à Mme Sylvie JALLET.

M. Fernando FERREIRA qui a donné procuration à M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE.

M. Antonio DE JESUS PEDRO qui a donné procuration à M. Jean-François ROUMANIE

Secrétaire : Mme Josiane BONNET.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2018 ; Discussion budgétaire ; Subventions aux associations ; Vote du budget primitif principal 2018 ; Vote du budget assainissement 2018 ; Création d'une école de musique ; Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac ; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018 (23- 2018).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2018.

Aucune observation n'est apportée. Le compte rendu est adopté, à l'unanimité.

DISCUSSION BUDGETAIRE (24-2018).

Projet de motion de restrictions budgétaires ne bloquant pas l'avenir des investissements nécessaires à la réalisation d'économies ou au développement de notre commune

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des économies en section de fonctionnement afin d'augmenter l'autofinancement nécessaire aux investissements futurs et propose d'adopter la motion suivante déclinée en deux parties. Il précise que cette motion s'inscrit dans un programme de cinq années consécutives avant d'y retoucher. Il précise aussi que certaines mesures sont soumises à délibération avant exécution.

Mesures d'économies directes, actions immédiates :

M. le Maire précise que certaines d'entre elles sont déjà effectives.

- Non renouvellement des personnels titulaires et des postes d'adjoints élus après tout départ ainsi qu'une non augmentation des heures de travail des agents titulaires.
- Préconisation du remplacement en interne du personnel absent.
- Seconde baisse des heures d'encadrement des enfants de l'école et de l'ALSH par les ATSEM.
- Proposition de la suppression de la participation communale du titre de transport scolaire. (Point délibérant).
- Baisse de 50 %, sur 2 ans, des subventions aux associations, n'empêchant en rien toutes actions de rassemblement favorisant le lien social. (Point délibérant).
- Recours et communication sur le financement participatif pour la commune et ses institutions.
- Instauration du dispositif gratuit de « participation citoyenne » en lien avec la gendarmerie en substitution du dispositif « voisins vigilants ». (Point délibérant).

- Suppression de la Gazette et remplacement par une diffusion des informations, plus étoffée et actualisée, sur le site Internet de la commune avec une optimisation de notre site.
- Révision de tous les tarifs des services municipaux. (Point délibérant)
- Incitation progressive à la réduction des photocopies.
- Renégociation des prêts. (Point délibérant)
- Communiquer sur la nécessité que chaque administré entretienne son devant de porte ou trottoirs en bordure de sa propriété.
- Révision des contrats de téléphonie
- Rappel sur la communication interne concernant l'extinction des appareils électriques en veille et des lumières non éteintes.
- Réduire à une acquisition annuelle les fournitures de bureau et outillage, ainsi que les fournitures de l'école et de l'ALSH, (à stocker dans la réserve située dans la mairie).
- Recentrer les bureaux des personnels administratifs pour un gain de temps.
- Proposition de cession des chemins ruraux ne desservant qu'une propriété. (Point délibérant).
- Favoriser la communication interne par mails avec le personnel et les élus en utilisant l'ordinateur portable de la mairie pour ceux qui n'ont pas Internet.
- Etudier la possibilité d'une prime annuelle pour les tenues de travail au lieu d'en faire l'achat.
- Inciter les associations à n'organiser qu'une seule grande fête, afin de réduire les heures des agents, et surtout pour permettre de mobiliser plus de monde pour un meilleur résultat revenant à chaque association.
- Recadrer à une seule personne les postes à responsabilité de chaque service municipal
- Suppression de notre télécopieur.
- Utilisation d'un désherbant biocompatible uniquement pour le cimetière et les parkings publics.
- Instaurer deux passages annuels avec l'épaveuse.

M. DE REGNAULD DE LA SOUDIERE intervient pour suggérer de s'en tenir au fauchage des banquettes et fossés au printemps, sans les talus, afin de privilégier la visibilité et de réduire les frais de carburant.

Mesures d'économies indirectes, actions à inscrire sur cinq années consécutives au moins :

- Construction d'un véritable projet de territoire incluant des mutualisations.
- Ne pas craindre, parfois en situation tendue, des investissements futurs pour asseoir la commune face à l'enjeu des communes nouvelles.
- Réalisation d'un goudronnage de la cour de l'école, en plus des travaux urgents de sécurisation de notre clôture, afin de réduire le ménage.
- Renouvellement du matériel informatique à l'école afin de réduire les frais de maintenance.
- Réalisation d'une étude pour un changement du système de chauffage à l'école et au Forum.
- Installation de thermostatiques sur les radiateurs dans le bâtiment mairie pour une meilleure régulation du chauffage.
- Réalisation d'une étude générale pour la transformation de tous les éclairages publics vers des points lumineux LEDS (priorité au centre et à école).
- Réduire la ligne de trésorerie de 50 % en cinq ans.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Votes en faveur de cette motion : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Jacques GENESTE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO (procuration). Mesdames Brigitte SABADIN, Josiane BONNET, Laëtitia ROSET (procuration), Caroline NEUVECELLE, Sylvie JALLET, Mélanie GUY.

Mme Corinne FERREIRA vote contre.

Messieurs Horacio FERREIRA, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE et Fernando FERREIRA (procuration), s'abstiennent.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (25 -2018).

Conformément à la motion ci-dessus, M. le Maire proposition d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

- **APE / Les Petits Ladouzois** dont l'objet est l'organisation de sorties et manifestations au bénéfice des élèves. Le montant de la subvention est fixé à 975 €.
- **Club Football** dont l'objet est de promouvoir la pratique sportive du football. Le montant de la subvention est fixé à 1 350 €.
- **Fils de couleurs** dont l'objet est de proposer des activités de broderie traditionnelle et de tricot et de réaliser des ouvrages et des échanges d'idées. Le montant de la subvention est fixé à 75 €.
- **Club de pétanque** dont l'objet est de promouvoir la pratique de la pétanque. Le montant de la subvention est fixé à 450 €.
- **En avant la marche** dont l'objet est d'organiser des randonnées pédestres. Le montant de la subvention est fixé à 112 €.
- **Club des retraités** dont l'objet est d'organiser des activités, sorties culturelles ou festives, voyages, repas dansant et rencontres amicales bimensuelles dans les locaux du club. Le montant de la subvention est fixé à 187 €.
- **Anciens combattants** 1939-45 et **CATM**, dont l'objet est de contribuer au devoir de mémoire des anciens combattants. Le montant de la subvention est fixé à 75 € pour chacune des associations.
- **Fanfare de ROUFFIGNAC** dont l'objet est l'apprentissage de la musique et l'animation musicale des manifestations et cérémonies locales. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **Lutte contre le cancer** dont l'objet est d'aider les victimes du cancer et de soutenir la recherche. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **Gabrielle un ange avec 2 L** dont l'objet est de collecter des dons pour financer le traitement coûteux d'un enfant souffrant d'une maladie rare et handicapante. Le montant de la subvention est fixé à 75 €.
- **Corres du Portugal** dont l'objet est de promouvoir la culture portugaise. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **L'IMR (institut des Musiques Rock)** dont l'objet est de promouvoir la musique et son apprentissage. Le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- **MAM Raconte une histoire** Le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- **La Vie d'Ange** dont l'objet est de promouvoir les liens sociaux et intergénérationnels. Le montant de la subvention est fixé à 50 €.
- **Art'Soul** dont l'objet est de promouvoir l'échange culturel. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

M. le Maire précise que le club de football a créé, avec plusieurs autres clubs, une association ayant pour objet l'encadrement et la formation des joueurs. Cette association, La Jeunesse du Périgord Centre, est financée essentiellement par les clubs adhérents. Les membres de cette association ont sollicité la commune pour l'octroi d'un don par la plateforme participative diffusée sur les réseaux sociaux. M. le Maire indique, qu'en lieu et place de la commune, il fera un don personnel de 50 €.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (26-2018).

M. le Maire présente la proposition de budget principal 2018.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 931 401 €, dont : charges à caractère général : 213 240 €, charges de personnel et frais assimilés : 567 490 €, atténuation de produits : 46 481 €, charges de gestion courante : 58 755 €, charges financières 20 000 €, Le virement à la section d'investissement est de 17 678 €.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées : des produits des services et ventes (151 600 €), des dotations et participations (204 303 €) et des impôts et taxes (506 160 €).

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à 187 936,74 €. Les dépenses concernent essentiellement le remboursement du capital des emprunts (50 200 €), l'acquisition d'une structure de jeux pour l'école (2 660 €), le résultat reporté est de – 127 963 €. Les recettes proviennent notamment de subventions restant à percevoir (54 510 € au total). Le produit des ventes immobilières est de 37 000 €. Le montant de l'affectation est de 39 113 €, le FCTVA s'élève à 26 227 €. Le montant des taxes d'aménagement est de 7 000 €. Le montant du virement de la section de fonctionnement s'élève à 17 678 €.

La réalisation de l'aménagement du parking relais des Versannes et accès SNCF sera réalisé par le Grand Périgueux sans participation financière de la commune (le coût estimé est d'environ 100 000 €).

Mme FERREIRA interroge M. le Maire sur l'inscription en recettes, de la subvention attribuée pour la traverse des Versannes alors qu'elle ne sera pas versée en 2018 et sur la non inscription, en dépenses, du remboursement au Grand Périgueux des bornes semi-enterrées.

M. le Maire indique que le nouveau contrat de territoire a entériné, début 2018, cette subvention de 40 506 € qui était prévue au titre de l'aménagement des centres bourg. En attente de ce versement, la commune pourrait recourir à un prêt relais.

Pour ce qui concerne le remboursement des bornes, M. le Maire indique qu'il a été obtenu, avec l'aide de M. DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, de mandater la facture, par moitié, sur deux exercices.

Votes pour le Budget primitif principal 2018 : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE, Jacques GENESTE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO (procuration). Mesdames Brigitte SABADIN, Josiane BONNET, Laëtitia ROSET (procuration), Caroline NEUVECELLE, Sylvie JALLET, Mélanie GUY.

Votes contre : Mme Corinne FERREIRA, Messieurs Horacio FERREIRA et Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE.

Abstention : M. Fernando FERREIRA (procuration).

Le budget principal 2018 est adopté.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT (27-2018).

M. le Maire présente la proposition de budget assainissement 2018.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 39 820,45 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 40 543,80 €.

Les dépenses concernent essentiellement le remboursement des emprunts, lesquels sont financés par les redevances de l'assainissement collectif et les taxes de raccordement au réseau.

Le conseil municipal adopte le budget assainissement 2018, à l'unanimité.

CREATION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE (28-2018).

M. le Maire expose un projet de création d'une école de musique.

La mise en place de cette école résulte d'un partenariat avec le café associatif La Vie D'ange, que M. le Maire remercie pour toutes ses actions. Cette association a permis la mise en contact avec l'IMR (Institut des musiques Rock). L'IMR fournira le matériel et rémunérera les professeurs. La commune mettra une salle à disposition (salle rénovée dans l'ancienne école des Versannes), fournira les fluides et le mobilier (ancien matériel qui a été récupéré). Une ligne Internet devra être installée.

La commune de la Douze a été choisie par l'IMR, ainsi que Bassillac, dans le cadre d'un programme de financement propre à l'IMR.

Cette école présente l'enjeu d'être attractive pour les communes voisines et de renforcer le nœud géographique que représente les Versannes.

Une convention sera à établir entre la commune, l'IMR et le café associatif.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité la mise en place de cette école de musique et autorise M. le Maire à signer la convention afférente à venir.

MOTION RELATIVE AU PROJET D'UNITE PILOTE D'INERTAGE DE L'AMIANTE (29-2018).

M. le Maire présente une proposition, émanant de M. AUZOU vice- président du Conseil Départemental de Dordogne et Président du Grand Périgueux, concernant une motion relative à un projet pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac, sur le site SEVESO des poudreries.

Ce projet industriel représente un enjeu sanitaire important et serait générateur de nombreux emplois.

Mme FERREIRA regrette le manque d'informations sur les éventuelles nuisances susceptibles d'être générées par cette activité.

Le conseil municipal accepte cette motion, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS DES ELUS

Sur proposition de M. le Maire, lors des mariages, une corbeille destinée à recueillir des dons en faveur des enfants de l'ALSH ou au choix des mariés, sera mise à disposition.

M. le Maire informe sur les prochaines manifestations :

- le 27 mai aura lieu un salon du livre, initié par Mme Josiane BONNET. Actuellement, 45 exposants sont inscrits.

- Le 25 mai une fête des voisins, avec animation musicale, aura lieu aux ateliers municipaux. Chacun amènera ses couverts et des denrées à partager.

- Le club de football sera reçu en mairie, à l'occasion d'un pot destiné à féliciter l'équipe de séniors A qui évolue, avec succès, en équipe première départementale.

- les 7 et 8 septembre 2019 aura lieu la grande manifestation d'anniversaire des 50 ans de la Renault 12.

Mme FERREIRA demande si les convocations du conseil municipal pourront être affichées sur les différents panneaux d'affichage de la commune.

M. le Maire indique que cela pourra être fait et que de nouveaux panneaux, fabriqués avec des matériaux de récupération, seront installés à proximité des bornes. Les projets de réunion des conseils municipaux seront adressés aux élus, avant la réunion, par mail.

M. DE REGNAULD DE LA SOUDIERE souhaite que lors des prochaines cérémonies commémoratives, les enfants ne soient pas assis pour chanter la Marseillaise.

M. FERREIRA demande quand est prévu le début des travaux de construction du bâtiment à côté du coin de vie.

M. le Maire indique qu'un appel aux dons est en cours sur une plateforme de financement participatif pour aider la personne qui porte ce projet. Pour l'heure, aucune date de réalisation de ce projet n'est fixée.

Mme BONNET demande où en est le projet de jumelage de la commune avec une commune portugaise.

M. le Maire indique que la difficulté réside dans le choix d'une commune qui correspond à La Douze. Il propose aux élus qui le souhaitent d'organiser un voyage, financé par les participants, pour prospecter sur place.

M. FERREIRA regrette que la statue de Fatima qu'il a chez lui n'ait pas été déposée à l'église malgré sa proposition.

M. le Maire indique qu'il n'avait pas eu connaissance de cette proposition. Un administré portugais, qui souhaite rester anonyme, a fait don d'une Fatima, qui a été déposée à l'église et a fait l'objet d'une bénédiction le 5 mai dernier, après accord de l'évêché. Le 13 mai 2019 aura lieu, à La Douze, la prochaine fête de Fatima.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.